



**Rapport de la 13^e réunion du Groupe de
travail sur l'avenir de l'Accord international
sur le Café tenue le 11 mai 2021**

Point 1 :	Adoption de l'ordre du jour	2
Point 2 :	Rapport de la 12 ^e réunion du Groupe de travail, tenue le 6 avril 2021.....	2
Point 3 :	Groupe de rédaction : domaines et méthodes de travail	2
Point 4 :	Rôle du secteur privé	3
Point 5 :	Les prochaines étapes	7
Point 6 :	Questions diverses	8
Point 7 :	Date de la prochaine réunion	8

1. Le Groupe de travail sur l'avenir de l'Accord international sur le Café (GTAAC) s'est réuni pour la treizième fois le 11 mai 2021. La Présidente, Mme Stefanie Küng (Suisse), a souhaité la bienvenue à tous les participants et a remercié les délégués de leur présence.

2. Les représentants des Membres suivants étaient présents en ligne via le logiciel Zoom : Brésil, Colombie, El Salvador, Fédération de Russie, Honduras, Indonésie, Japon, Mexique, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, République démocratique du Congo, Suisse, Union européenne (Irlande et Suède) et Viet Nam. Le Président du Comité consultatif du secteur privé, M. Anil Bhandari, était également présent.

Point 1 : Adoption de l'ordre du jour

3. L'ordre du jour figurant dans le document [WGFA 59/21Rev. 1](#) a été adopté.

Point 2 : Rapport de la 12^e réunion du Groupe de travail, tenue le 6 avril 2021

3. La Présidente a présenté le rapport de la réunion précédente, contenu dans le document [WGFA-58/21](#).

4. Le Groupe de travail a pris note du rapport.

Point 3 : Groupe de rédaction : domaines et méthodes de travail

5. La Présidente a rappelé aux délégués que, lors de la réunion précédente, ils avaient approuvé la création d'un petit Groupe de rédaction "chargé d'affiner les propositions du nouvel accord".

6. La Présidente a ensuite présenté ses propositions, contenues dans le document [WGFA-60/21](#), sur le mode de fonctionnement du Groupe de rédaction.

7. Onze nominations au Groupe de rédaction ont été reçues : Brésil, Colombie, Côte d'Ivoire, Fédération de Russie, Honduras, Japon, Mexique, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Suisse, Togo et Union européenne.

8. Seules onze candidatures ont été reçues pour douze places, l'un des sièges réservés aux Membres exportateurs n'ayant fait l'objet d'aucune candidature. Afin d'équilibrer la représentation régionale, cet espace avait été initialement réservé à la région Asie/Pacifique. Toute délégation de cette région qui souhaiterait se joindre au Groupe de rédaction est invitée à contacter le porte-parole des Membres exportateurs.

9. La Présidente a proposé que le Groupe de rédaction concentre son attention sur quatre domaines :

- Le préambule
- Les articles 12, 13 et 20 sur les voix et les contributions
- Le rôle du secteur privé et du Groupe de travail public-privé sur le café (GTPPC)
- Les comités de l'OIC

Elle a proposé de traiter en premier lieu les voix et les contributions.

10. En ce qui concerne les méthodes de travail, la Présidente a proposé une structure légère et non bureaucratique, articulée autour d'un logiciel en ligne qui permettrait aux Membres d'éditer les documents simultanément.

11. Le délégué du Brésil a demandé des précisions sur les rôles relatifs du Groupe de travail et du Groupe de rédaction.

12. La Présidente a indiqué que toutes les conclusions du Groupe de rédaction seraient soumises au Groupe de travail.

13. Le délégué du Viet Nam a déclaré que sa délégation présenterait prochainement une proposition sur les voix et les contributions.

14. Le délégué de l'Union européenne a demandé un complément d'information sur les méthodes de travail du Groupe de rédaction.

15. La Présidente a répondu que le Groupe de rédaction devrait se concentrer d'abord sur les questions de haut niveau, telles que les voix et les contributions, et ensuite sur le texte du nouvel accord.

16. Le délégué du Japon a demandé confirmation que les propositions d'amendements aux articles 48 et 49 présentées par sa délégation seront prises en considération.

17. La Présidente a confirmé que ce serait le cas.

Point 4 : Rôle du secteur privé

18. La Présidente a introduit le point en rappelant aux délégués les nombreuses discussions tenues au sein du GTAAC sur l'intégration du secteur privé. Elle a demandé au Secrétariat de préparer une brève présentation sur le sujet, après quoi les délégués pourraient discuter de la voie à suivre.

19. Le Directeur exécutif a indiqué que sa présentation s'appuierait sur trois sources différentes : 1) les résultats de l'enquête menée auprès des Membres de l'OIC, qui figurent dans le document [WGFA-50/21](#) ; 2) les résultats de l'enquête auprès du secteur privé, qui ont été présentés lors de la dernière réunion ; et 3) les interventions des délégués au sein du GTAAC, que ce soit des communications écrites ou des interventions verbales pendant les réunions.

20. Le Directeur exécutif a mis en garde les délégués sur la pertinence des résultats des enquêtes. Tous les Membres n'ont pas pris part à cet exercice ; d'autres peuvent avoir changé d'avis par la suite. Les délégués ne doivent donc pas considérer que ces enquêtes déterminent ce qui doit être fait. Elles sont simplement une aide à la compréhension de questions complexes.

21. La présentation du Directeur exécutif figure à l'annexe I du présent rapport.

22. La Présidente a ensuite présenté son interprétation et celle du Secrétariat de la position du GTAAC par rapport à cette question importante. Leur interprétation est que les Membres soutiennent massivement la présence du secteur privé à l'OIC. Du côté du secteur privé, un intérêt considérable a également été exprimé pour une intégration plus poussée. La question concrète qui se pose à nous est de savoir comment concrétiser au mieux ce désir mutuel d'une relation plus étroite.

23. La Présidente a commencé par évoquer l'enquête, notant que les Membres de l'OIC sont unanimement favorables à la présence d'associations commerciales et d'organismes similaires au sein de l'OIC. L'espace naturel pour ces organisations existe déjà : le Comité consultatif du secteur privé (CCSP). Elle a noté que certains délégués étaient déçus par les performances du CCSP et estimaient qu'il ne répondait pas toujours à leurs attentes. Selon elle, c'est une raison pour réformer le CCSP, et non pour le supprimer. La meilleure façon d'y parvenir est de maintenir l'existence du CCSP dans le texte d'un nouvel accord. Toutefois, dans toute la mesure du possible, les décisions sur les détails concernant sa structure et son mandat devraient être laissées au Conseil, c'est-à-dire en dehors de l'accord. Elle a proposé un Comité consultatif du secteur privé renouvelé et réformé, qui rassemblerait des associations commerciales et d'autres organisations du secteur privé.

24. Le deuxième élément qui, selon la Présidente, bénéficie d'un large soutien est l'officialisation du Groupe de travail public-privé sur le café (GTPPC). Le GTAAC a été témoin de nombreuses expressions de soutien et d'appréciation des travaux de cet organe novateur, notamment pendant la dernière session du Conseil. Le GTPPC a été

créé dans le cadre de l'Accord existant et il serait renforcé par une reconnaissance officielle dans le texte du nouvel accord. Ce serait une démonstration claire de l'importance que les Membres de l'OIC attachent à ce Groupe de travail. En outre, cela fournirait également une opportunité institutionnelle de participation du secteur privé, notamment des entreprises individuelles.

25. En outre, d'autres propositions, plus ambitieuses visant à intégrer le secteur privé avaient été avancées. La création de différentes formes d'adhésion était l'une d'entre elles, tout comme la suggestion d'Anil Bhandari, président du CCSP, de créer une structure bicamérale avec deux conseils, l'un pour les gouvernements Membres et l'autre pour les entités du secteur privé. La Présidente a compris que le soutien à ces projets plus ambitieux était moins évident. En particulier, elle a noté que de nombreux Membres soulignaient la nécessité de maintenir le caractère intergouvernemental de l'OIC.

26. Le premier de ces arrangements consisterait à créer de nouvelles catégories de Membres, par exemple les Membres "Secteur" ou "Affiliés", comme à l'Union internationale des télécommunications (UIT). Ces Membres paieraient des contributions mais n'auraient pas le droit de vote. Certains délégués n'ont toujours pas compris quelle serait la raison impérieuse pour une entreprise individuelle de devenir Membre de l'OIC. Comme l'a souligné M. Bhandari dans le document [PSCB-167/21](#), l'UIT dispose d'un pouvoir réglementaire et économique considérable en raison de son influence importante sur l'attribution du spectre/des fréquences/des largeurs de bande aux entités privées et publiques du monde entier. En revanche, l'OIC n'exerce pas de fonction réglementaire comparable depuis la fin du système des quotas. Par conséquent, l'attrait de la qualité de Membre affilié de l'OIC est plus limité. Les délégués souhaitent-ils toujours explorer cette option plus avant ?

27. Outre la possibilité d'une certaine forme d'adhésion affiliée, les délégués se sont vu présenter un projet plus ambitieux de réforme de l'OIC, proposé par M. Anil Bhandari. La Présidente a présenté les principaux points des propositions de M. Bhandari, figurant dans les documents [WGFA-57/21](#) et [PSCB-167/21](#). La position de M. Bhandari repose sur la reconnaissance du fait que seul le secteur privé dispose des ressources nécessaires pour aider à stabiliser le maillon le plus vulnérable de la chaîne du café, les petits exploitants, et qu'il n'existe aucune possibilité réelle que les gouvernements de la plupart des pays producteurs financent une politique compensatoire générale dans leur pays visant à aider leurs caféiculteurs. L'Organisation aurait deux conseils de gouvernance, un pour le secteur public et un pour le secteur privé. De même,

L'Organisation aurait deux budgets distincts et un Secrétariat qui serait responsable devant les deux organes. Sans entrer dans les mérites de la proposition, la Présidente a fait remarquer aux délégués qu'elle accorderait des pouvoirs considérables aux acteurs non gouvernementaux. Malgré l'affirmation de l'auteur selon laquelle les deux conseils de gouvernance existeraient séparément, préservant ainsi la nature intergouvernementale de l'OIC, selon elle un pouvoir décisionnel considérable finirait par être transféré au secteur privé. La proposition de M. Bhandari repose sur l'idée que seul le secteur privé dispose des ressources nécessaires pour rendre l'OIC pertinente, ce qui est une réflexion importante. Selon lui, la réduction du pouvoir de décision des gouvernements serait le prix à payer pour rendre l'Organisation pertinente dans le monde moderne. Toutefois, les délégués doivent garder à l'esprit que l'approbation de cette proposition nécessiterait un changement important de la nature intergouvernementale de l'OIC.

28. En outre, la Présidente a noté que les délégués souhaiteront peut-être prendre en compte les implications financières des dispositions relatives à l'intégration du secteur privé. S'il n'y a pas de possibilité d'adhésion directe des entreprises du secteur privé, il faut s'attendre à ce qu'elles contribuent uniquement par l'intermédiaire du Groupe de travail public-privé sur le Café.

29. Avant que la Présidente n'ouvre la discussion, un sondage informel a été réalisé au moyen de la plate-forme électronique Zoom pour connaître l'opinion des délégués sur les points suivants :

- a) Maintien et réforme du CCSP
- b) Inclusion formelle du GTPPC dans le nouvel accord
- c) Soutien à d'autres formes d'adhésion du secteur privé, par exemple le statut d'affilié.
- d) Soutien à une structure bicamérale

30. Le délégué du Japon s'est enquis des formes sous lesquelles le secteur privé dialogue actuellement avec l'OIC.

31. Le Directeur exécutif a indiqué que les principaux types d'interaction officielle se faisaient par l'intermédiaire du CCSP et du GTPPC. En outre, le secteur privé a participé, sur une base ad hoc, à de nombreuses activités de l'OIC, notamment la collecte des prix indicatifs et la commémoration de la Journée internationale du Café.

32. Le délégué de l'Union européenne a demandé la préparation de scénarios pour aider à prendre une décision.

33. Le Chef des opérations a indiqué que c'était l'objectif du document de discussion du Secrétariat, diffusé sous la cote [WGFA-43/20](#). Le document présente toutes les options actuellement devant le GTAAC.

34. Le délégué de la Papouasie-Nouvelle-Guinée a déclaré que l'inclusion du secteur privé devait avoir pour but de renforcer l'efficacité de l'Organisation et que les contributions monétaires ne devaient pas être une priorité.

35. Le Président du CCSP, M. Anil Bhandari, a souligné son soutien au maintien de l'existence de cet organe sous réserve de réformes. Il révisera sa proposition sur la structure bicamérale afin de parvenir à un CCSP revitalisé.

36. Résumant le débat sur ce point de l'ordre du jour, la Présidente a noté que tous les délégués avaient considéré qu'une meilleure intégration du secteur privé était une question clé dans les négociations au sein du GTAAC. Les autres conclusions importantes des discussions et des sondages informels sont les suivantes :

- a) Les délégués soutiennent fermement l'inclusion formelle du GTPPC dans le texte d'un nouvel accord.
- b) Les délégués soutiennent le maintien de l'existence du CCSP, bien que cet organe ait besoin d'être rafraîchi et revigoré.
- c) Les délégués souhaitent continuer à explorer les options liées aux formes de Membres affiliés, qu'il s'agisse d'organisations du secteur privé ou d'entreprises privées.

La discussion a été utile car les options ont été quelque peu réduites.

Point 5 : Les prochaines étapes

37. En ce qui concerne les prochaines étapes du GTAAC, la Présidente a proposé que le Groupe revienne sur la question de l'inclusion du secteur privé, notamment sous la forme d'une adhésion "Secteur" ou "Affiliée", lors de la prochaine réunion. Le Secrétariat préparera d'autres documents sur ce sujet ainsi qu'un projet d'article sur la réforme du CCSP.

38. Entre-temps, le Groupe de rédaction cherchera à préparer une proposition sur les voix et les contributions. La Présidente espère qu'elle sera prête à être examinée par le GTAAC lors de sa prochaine réunion.

39. En parallèle, le Groupe de rédaction commencera à examiner le texte du nouvel accord, en commençant par le préambule.

40. Le délégué du Japon a demandé des informations sur le calendrier des travaux du GTAAC et sur la nécessité éventuelle de prolonger une fois de plus l'Accord de 2007.

41. Le Directeur exécutif a indiqué que la recommandation par le GTAAC d'un nouvel accord au Conseil dépendrait de la dynamique du Groupe. Toutefois, en ce qui concerne la prorogation de l'Accord de 2007, celle-ci serait nécessaire quel que soit le temps pris par le GTAAC pour parvenir à un consensus. Lorsque le Conseil aura approuvé le nouveau texte, les Membres auront besoin d'un certain temps, disons deux à trois ans, pour que leurs législatures approuvent ce nouvel accord international. Plusieurs prorogations seront donc probablement nécessaires.

42. La Présidente a demandé aux délégués de discuter avec leurs capitales des implications des différents arrangements d'inclusion du secteur privé et de revenir sur ce sujet lors de la prochaine réunion du GTAAC.

43. Les délégués ont approuvé la voie à suivre proposée par la Présidente.

Point 6 : Questions diverses

44. Aucune question n'a été soulevée au titre de ce point de l'ordre du jour.

Point 7 : Date de la prochaine réunion

45. La Présidente a noté que la prochaine réunion du GTAAC se tiendrait le 10 juin 2021.

13th Meeting of the Working Group on the Future of the International Coffee Agreement

Chair: Ms Stefanie Küng, of
Switzerland

Tuesday 11 May 2021



**INTERNATIONAL
COFFEE
ORGANIZATION**

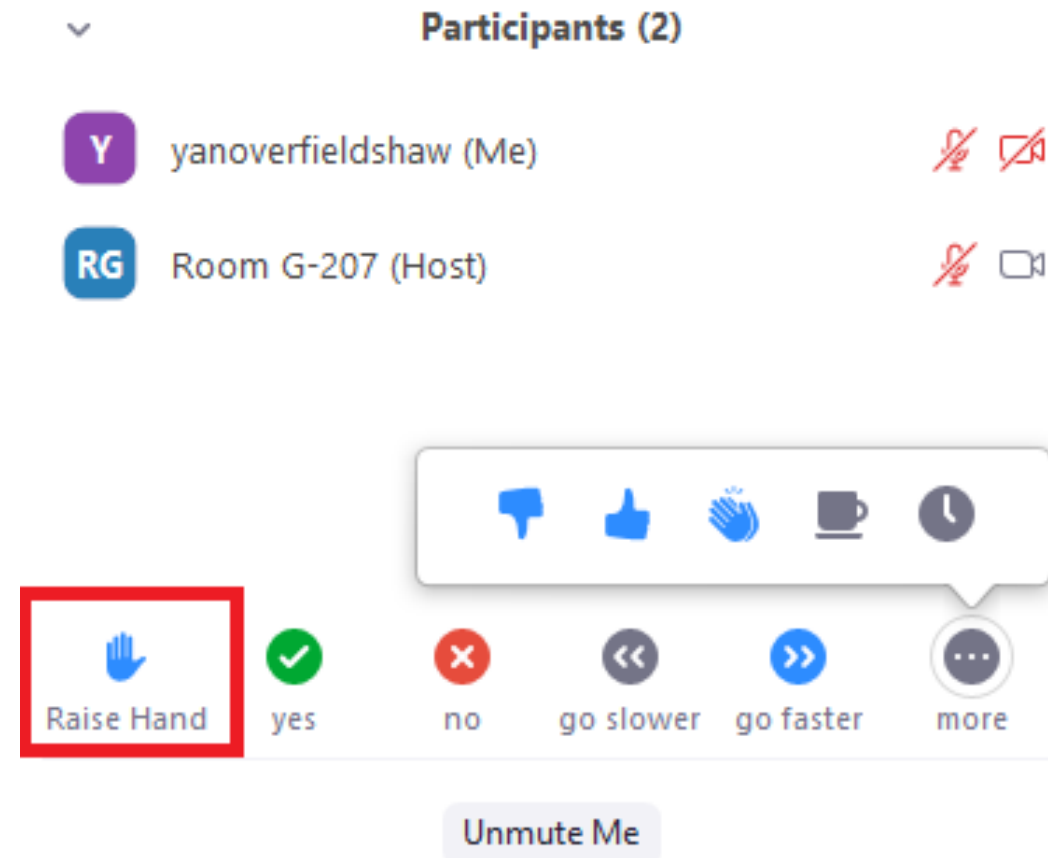
PROCEDURE ON HOW TO MAKE AN INTERVENTION

1. All Members are on 'mute' accept for the Chair and the Executive Director. This is to reduce noise interruptions during the meeting.

2. If a Member would like to make a verbal intervention, please click on participants and press 'Raise Hand', then the Chair will give you the floor and you can unmute your microphone.

3. When asking a question Members can share their camera if they wish.

4. As a backup option – written questions can also be sent by text to the organizer in the Zoom chat.



DRAFT AGENDA (WGFA-59/21)

1. Draft Agenda – *to adopt*
2. Report of the 12th meeting – *to note*
3. Drafting Group: Areas of work and working methods – *to consider*
4. Role of the private sector – *to consider*
 - 4.1 Private Sector Consultative Board
 - 4.2 Coffee Public-Private Task Force
 - 4.3 Other (ITU model/bicameral structure etc.)
5. Next steps – *to agree*
6. Other business – *to consider*
7. Date of next meeting – *to note*

**Item 2. REPORT OF THE 12TH MEETING OF THE
WORKING GROUP - *to note (WGFA-58/21)***

Item 3. DRAFTING GROUP: AREAS OF WORK AND WORKING METHODS – *to consider (WGFA-60/21)*

Membership: Brazil, Colombia, Côte d'Ivoire, European Union, Honduras, Japan, Mexico, Papua New Guinea, Russian Federation, Switzerland, Togo.

DRAFTING GROUP AREAS OF WORK

- 1) The Preamble**
- 2) Articles 12, 13 and 20 on votes and contributions**
- 3) The role of the private sector and the CPPTF**
- 4) ICO Committees**

DRAFTING GROUP WORKING METHODS

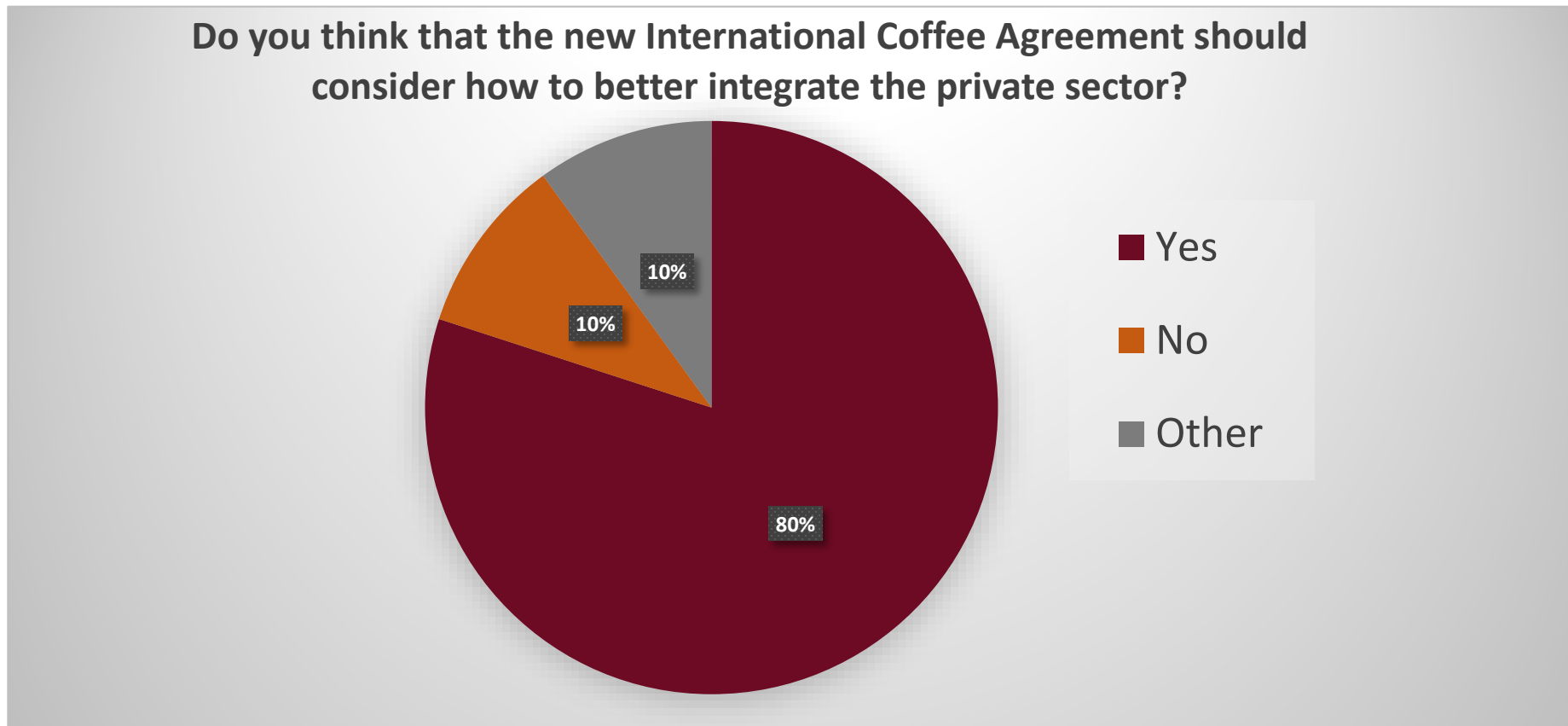
- 1) User-friendly online editing platform
- 2) Deadlines for submitting proposals
- 3) Meeting to decide on presentation to the WGFA

Item 4. **ROLE OF THE PRIVATE SECTOR** – *to consider*

- a) Results of survey of ICO Members (WGFA-50/21)
- b) Results of survey of Private Sector
- c) Members communications and interventions

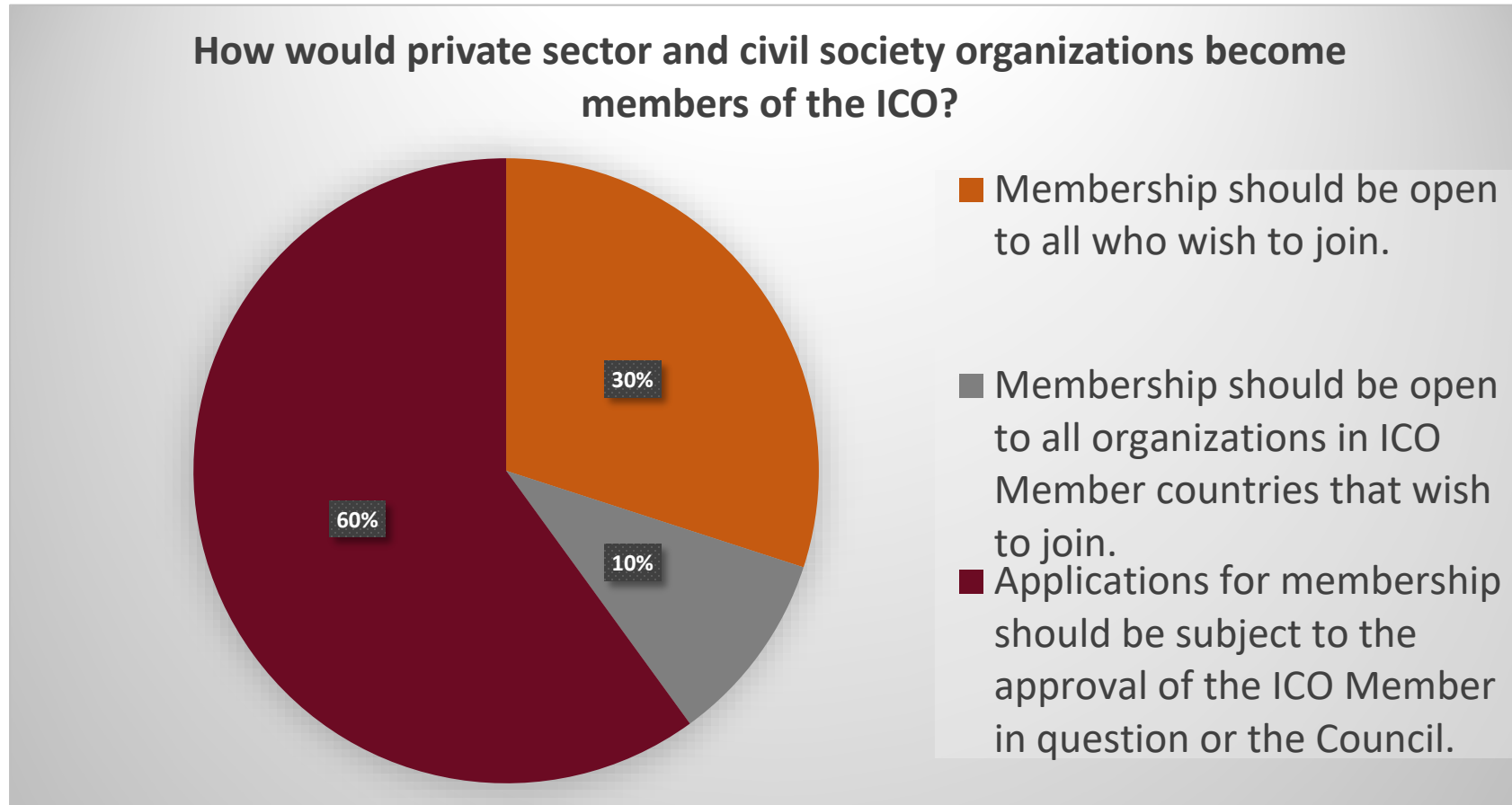
ICO Members: Participation of the private sector

- 80% of respondents would like ICO to consider better ways to integrate the private sector.
- Two respondents mentioned that ICO should maintain its intergovernmental nature but still take into account private sector recommendations.



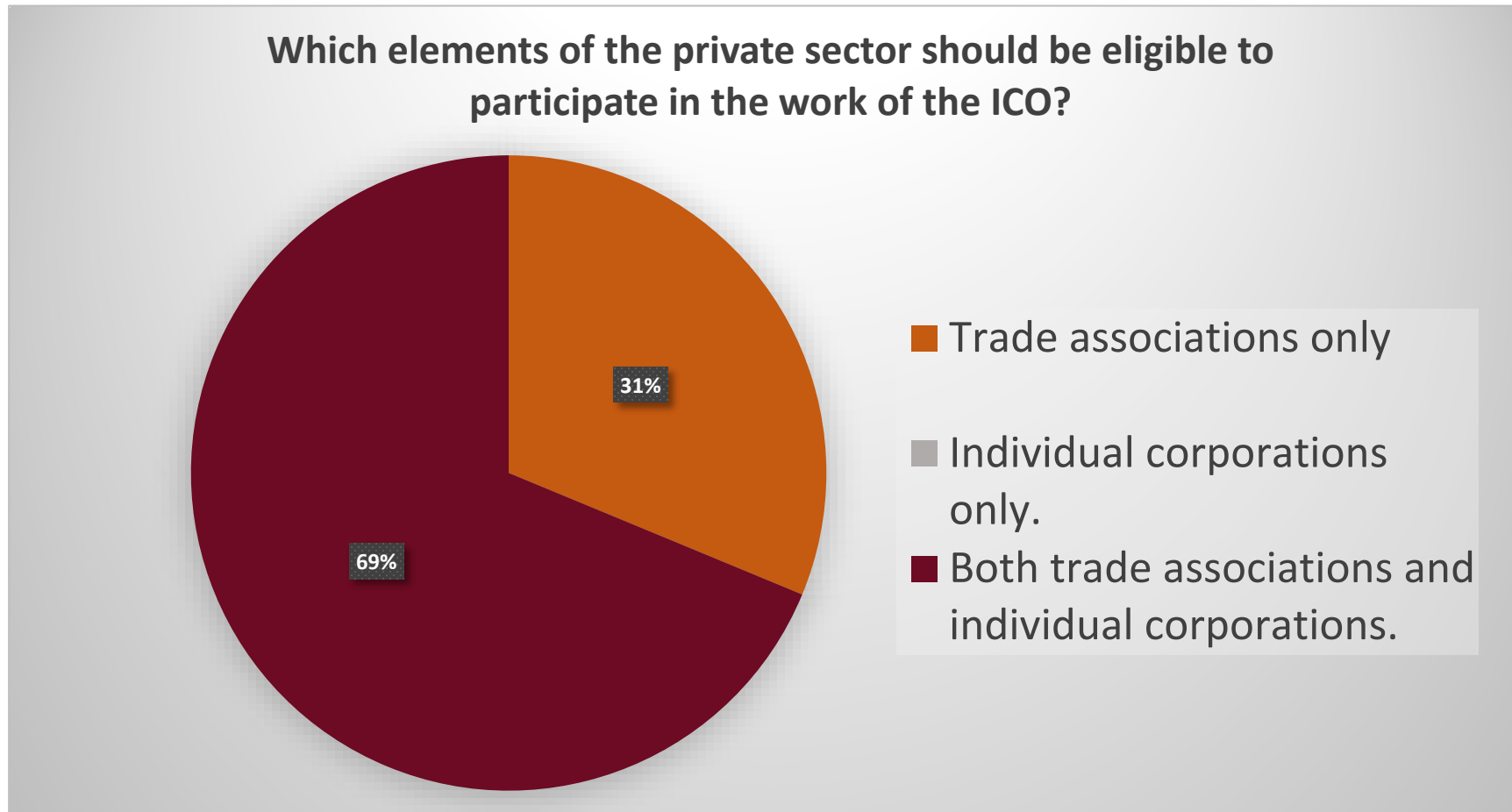
ICO Members: Participation of the private sector: *Approval Process*

- 60% suggest approval should go through the member country or the Council and 30% of respondents suggest Private Sector and Civil Society membership should be open to all who wish to join.

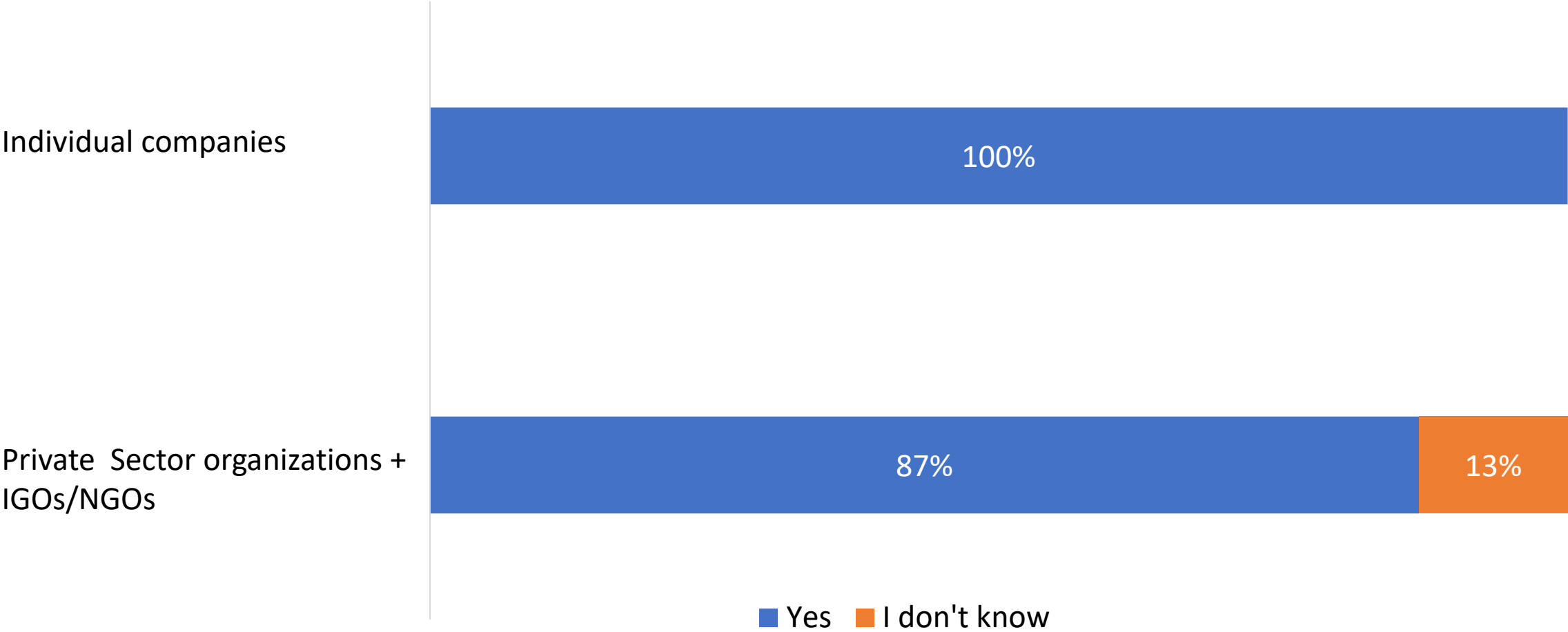


ICO Members: Participation of the private sector: *Eligibility*

- 69% of respondents suggest that both trade associations and individual corporations should be eligible to participate in the work of ICO.

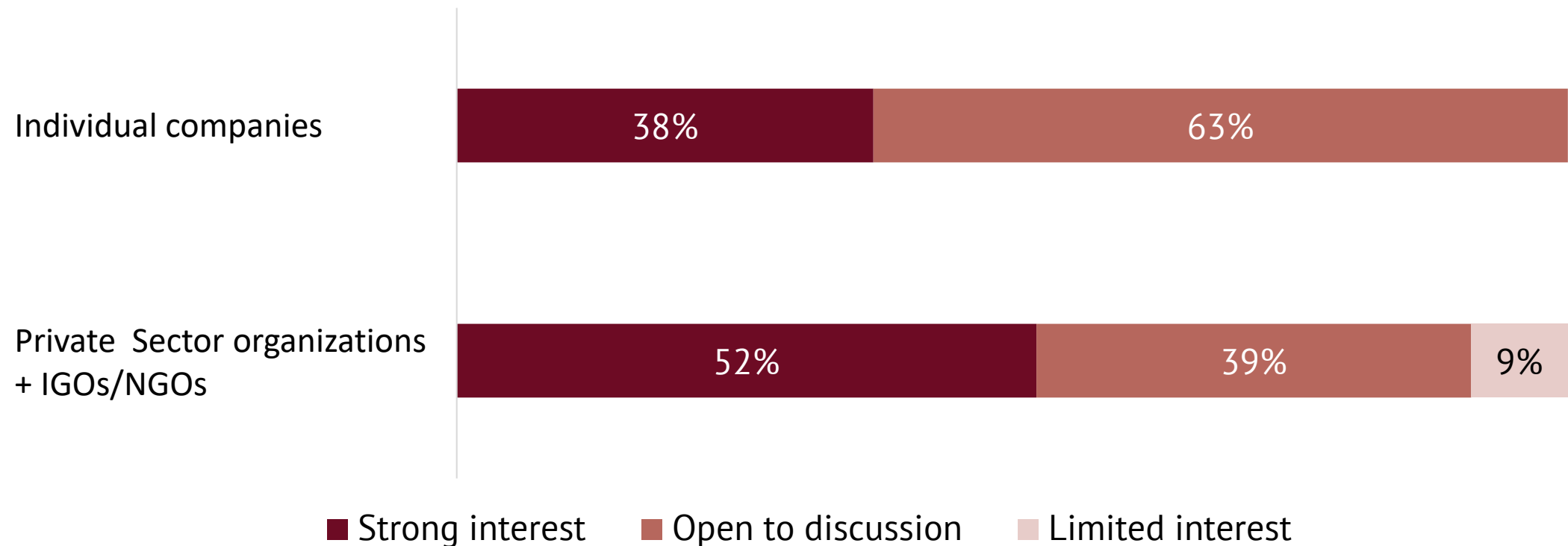


Private Sector: Should ICO exporting and importing Members consider how to better integrate the private sector in the new ICA?



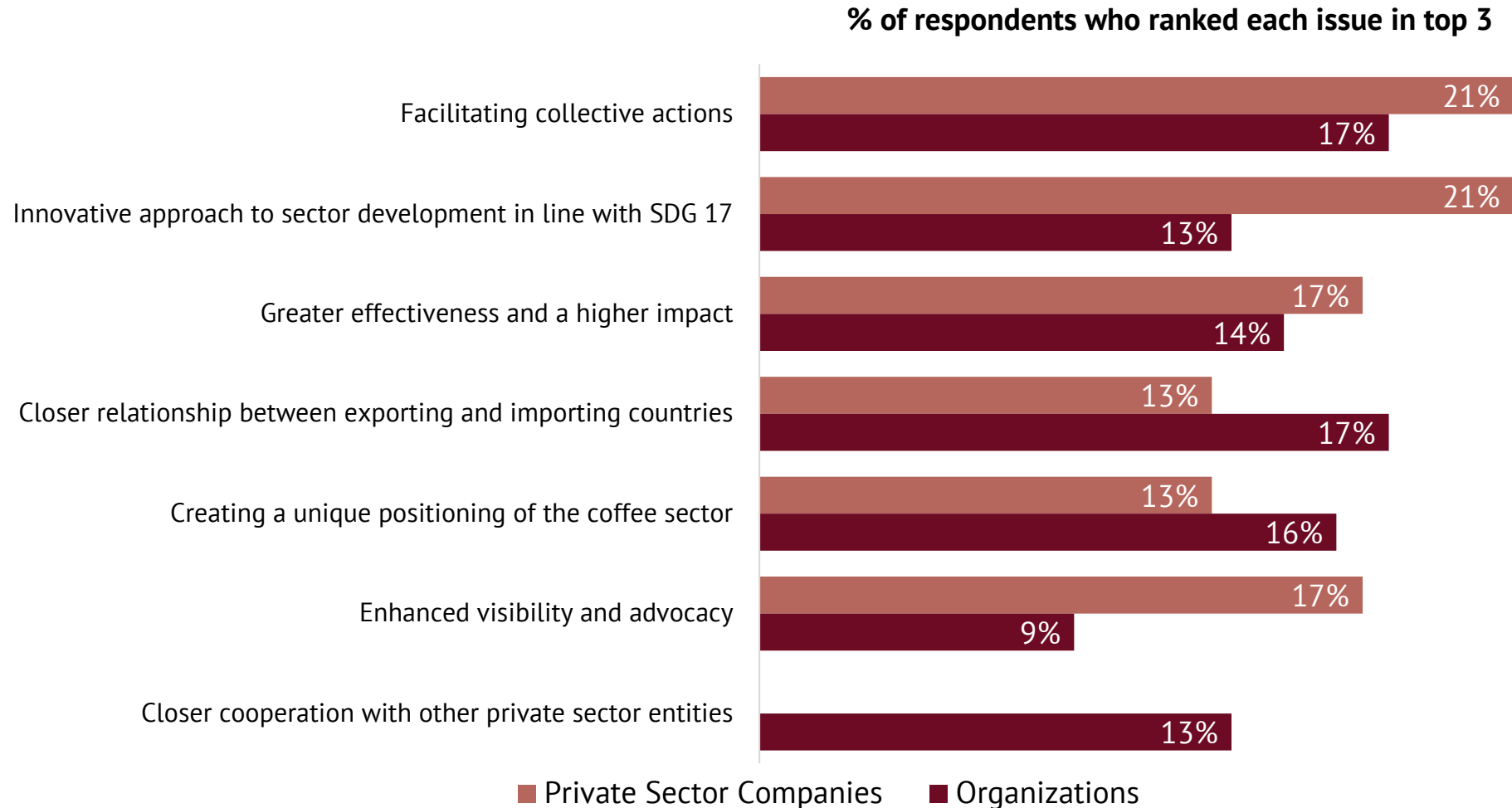
Private Sector: How do you see the opportunity for the private sector to have a closer relation with the ICO?

94% of respondents have a strong interest or are open to discuss a closer relation with the ICO



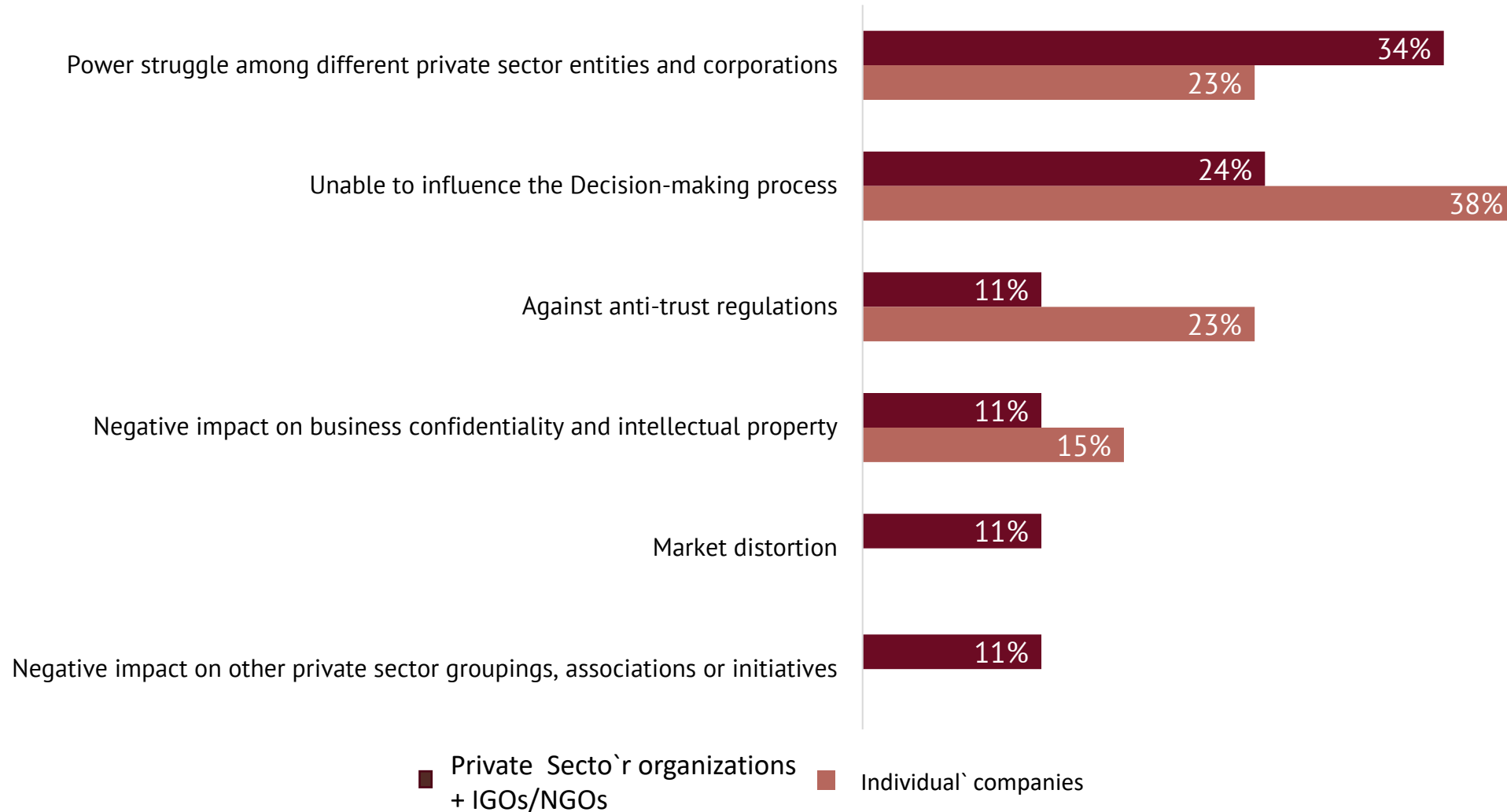
Private Sector: What would be the advantage for the private sector being part of the new ICA?

55% of respondents rank “*Facilitating collective actions in addition to individual actions*” as the top advantage



Private Sector: What are the areas of concern that can derive from an increased participation by the Private Sector in the work of the ICO?

Top areas of concern: PS Organizations Power struggle
individual companies Inability to influence decisions



Item 4.1 PRIVATE SECTOR CONSULTATIVE BOARD – *to consider*

Item 4.2 COFFEE PUBLIC-PRIVATE TASK FORCE – *to consider*

- **Communication from Brazil (WGFA-47/21)**

Item 4.2 COFFEE PUBLIC-PRIVATE TASK FORCE *Proposal* *by Secretariat (WGFA 43/21)*

Coffee Public-Private Task Force (CPPTF)

- Regular meetings as needed and one meeting back-to-back with annual session of the Council (September)
- Open to Sector and Affiliated members as well as development partners and representatives of civil society
- The CPPTF will provide recommendations to the CGLF, in addition to the ICC
- The CPPTF will also assume fundraising functions
- Executive Director is ex-officio Chair
- *Representatives of the private sector and of the public sector groups acting as spokespersons could be designated and serve one- or two-year terms*

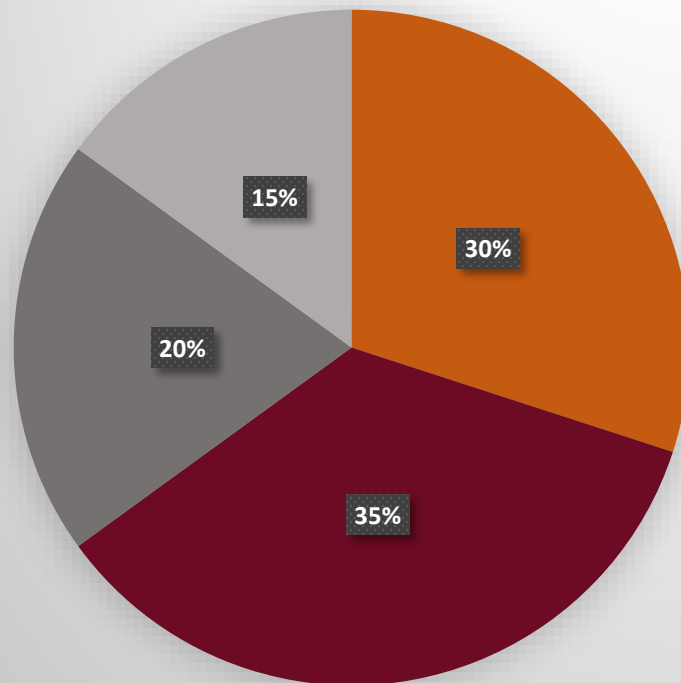
Item 4.3 OTHER INSTITUTIONAL ARRANGEMENTS– *(WGFA-43/20) to consider*

- **“Sector” or “affiliate” membership (ITU model)**

ICO Members: Participation of the private sector: *Membership Categories*

- 30% would like the PS and CS to become formal members, 20% would like the CPPTF to become a formal part of the ICA while 35% want them to have a purely advisory capacity..
- The 'other' responses (20%) included requests for greater discussion on 'how' to integrate the private sector .

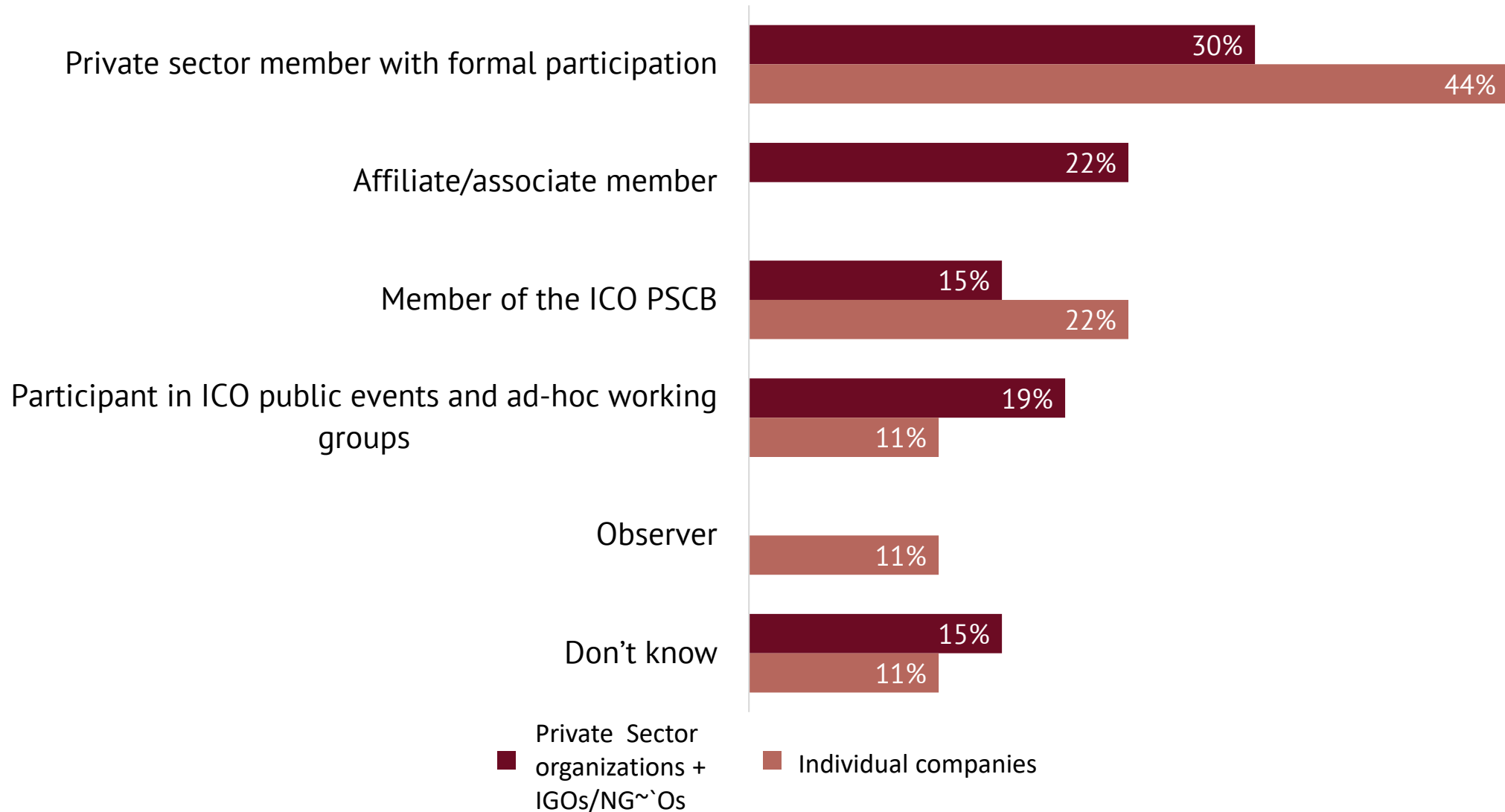
Do you think the ICO should create a new category of “Sector” or “Affiliate” membership, without voting rights, for private sector and civil society stakeholders?



- Yes, the private sector and civil society should have the opportunity to become formal members of the ICO, while maintaining the Organization's intergovernmental nature
- No, the private sector and civil society should continue to be involved in the ICO in a purely advisory capacity, for example, through the Private Sector Consultative Board.
- The Coffee Public-Private Task Force should become a formal part of the Agreement and have the capacity to make formal recommendations to the Council for consideration and endorsement.
- Other

Private sector: What role would you like to have with your greater participation in the ICO?

66% of individual companies: interest to participate in the work of the ICO formally or through PSCB



Item 4.3 OTHER INSTITUTIONAL ARRANGEMENTS– *(WGFA-43/20) to consider*



Bicameral structure

- ❖ Communication from Chair of PSCB (WGFA-57/21)
- ❖ Communication from Chair of PSCB (PSCB-167/21)

ENGAGEMENT WITH PRIVATE SECTOR

- **Trade Associations:** *Maintain PSCB while revising its Terms of Reference (outside the Agreement)*
- **Individual enterprises:** *Integrate CPPTF formally in new Agreement = enhance opportunities for participation*
- **Other:** *Evaluate interest in exploring more ambitious arrangements to integrate the private sector*
- **Financial implications:** *Contributions channelled (a) indirectly through CPPTF or (b) directly via association/membership contributions to ICO budget*

Item 5. NEXT STEPS

Item 6. OTHER BUSINESS

Item 7. DATE OF NEXT MEETING – 10 June

THANK YOU!



**INTERNATIONAL
COFFEE
ORGANIZATION**